

# BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



EXERCICE 1947

---

**RAPPORTS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET DES COMMISSAIRES

**RÉSOLUTIONS**

---

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES - BILAN**

# **BANQUE NATIONALE**

## **POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**

ÉTABLISSEMENT AU CAPITAL DE 525 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS (9<sup>e</sup>)

R. C. Seine 251.988 B

L. B. F. n° 22

### **RAPPORT**

**DU**

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**à la Commission de Contrôle des Banques**

**EXERCICE 1947**

---

Messieurs,

L'année 1947 n'a pas entièrement confirmé l'espoir qu'autorisait le redressement de la production française amorcé en 1946. Des conditions atmosphériques exceptionnellement défavorables ont compromis les récoltes ; la pénurie de devises jointe aux difficultés d'approvisionnement sur le marché mondial, les craintes provoquées par l'incertitude monétaire et, à certains moments, par la situation politique et sociale, ont ralenti le développement d'une production industrielle cependant favorisée par un outillage en voie de rénovation, un approvisionnement plus satisfaisant en charbon, l'accroissement de nos réserves d'énergie hydro-électrique. Il en est résulté un déséquilibre constant entre l'offre et la demande. La hausse des prix, qui avait marqué un temps d'arrêt pendant les premiers mois de l'année, a repris, puis s'est accélérée fortement au cours du second semestre.

Dans cette économie troublée, l'activité de notre Société n'a pas connu l'envolée que nous aurions pu espérer. La raison en est que la masse de nos ressources ne nous l'a pas permis. Non pas, certes, que leur accroissement ait été moins rapide que dans les autres établissements de crédit : nous enregistrons, au contraire, avec satisfaction, que les dépôts de notre clientèle représentaient, au 31 Décembre 1947, 20 % des dépôts gérés par les quatre établissements nationalisés, au lieu des 18,2 % un an auparavant. Et ce progrès est d'autant plus significatif que notre réseau est, depuis le début de 1947, exclusivement français.

Le total de nos comptes de chèques et comptes courants s'élevait, au 31 Décembre 1947, à 65.380 millions contre 52.795 millions l'année précédente. Cette hausse de 12.585 millions, soit 23,84 %, est très inférieure à celle dont nous avons bénéficié au cours de l'exercice 1946 qui avait atteint, sous l'effet notamment de l'augmentation de la circulation fiduciaire, 16.628 millions représentant 45,97 %.

C'est avant tout des dépôts des entreprises industrielles et commerciales que provient le ralentissement. Ces dépôts se sont accrus, en 1947, de 28,15 % alors que leur augmentation avait été de 65,7 % en 1946. Les dépôts des particuliers ont été moins atteints : leur progression, qui était de 17 % en 1946, s'établit encore à 15,1 % en 1947 ; mais cette relative stabilité est, pour nous, de peu de conséquence, car les dépôts des particuliers ne jouent pas, dans nos ressources, le rôle qui est le leur dans d'autres banques. Ils ne représentaient, en effet, que 33,13 % de ces ressources au 31 Décembre 1946 et cette proportion était tombée à 30,81 % au 31 Décembre dernier.

Les constatations auxquelles nous conduit la comparaison de l'évolution de nos moyens en 1946 et en 1947 sont encore beaucoup plus éloquentes si nous faisons porter cette comparaison, non plus sur les chiffres nominaux, mais sur les pouvoirs d'achat. Alors que durant l'année 1947, nos dépôts de clientèle s'accroissaient de 23,84 %, l'indice des prix de détail à Paris haussait de 56,75 %. C'est dire qu'exprimés en même pouvoir d'achat, nos dépôts ont sensiblement baissé. Nous avons calculé que nos 65.380 millions de Décembre 1947 représentent, en pouvoir d'achat, 41.768 millions de francs de Décembre 1946. La chute en monnaie d'un pouvoir d'achat constant est donc de 11.027 millions de francs, soit 20,1 %.

Il suit de là que nos moyens d'action, au cours de l'année 1947, se sont sensiblement réduits et cela pendant que la masse des biens produits croissait. Ainsi la quantité des biens dont nous pouvons financer la production où la circulation est allée décroissant alors que pour aider à ce développement de la production que chacun souhaite, elle aurait dû croître.

Sans doute, notre appauvrissement n'a-t-il pas eu, en 1947, d'effet sensible sur l'économie puisque nos avances à la clientèle, figurant à l'Actif de notre bilan sous la rubrique « Comptes courants débiteurs », ont atteint, en pouvoir d'achat de 1946, — calculé sur la base des prix de gros — 13.496 millions, chiffre sensiblement égal aux 13.810 millions de 1946. Mais il est clair que si nos ressources ne s'accroissent pas, nous ne pourrions suivre les besoins de l'économie quel qu'en soit le bien-fondé. Il est en effet, entre les ressources et les emplois, des proportions que les établissements de crédit ne peuvent dépasser. C'est dire que si la divergence que nous constatons ainsi entre les possibilités des banques et les besoins en tous points normaux d'un pays qui se redresse devait s'accroître, des mesures particulières s'imposeraient. A ce point de vue, d'ailleurs, l'existence d'organismes comme le Crédit National et la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat devrait faciliter la solution du problème.

Notre situation représentant valablement celle de toutes les banques commerciales françaises à l'heure présente, il est permis de conclure, de ce qui précède, que l'année 1947 n'a pas été favorable au commerce de banque.

Contre l'amenuisement de nos ressources, est-il possible de lutter ? Partout, dans notre pays, les efforts sont multipliés pour diriger vers les banques les fonds dont dispose le public. Mais il faut reconnaître que ces efforts se heurtent à beaucoup de réserve de la part d'une population qu'inquiètent l'évolution des finances publiques, la crise monétaire et l'incertitude générale. D'autre part, les disponibilités des particuliers et des entreprises se restreignent. Les prix ont monté avec une rapidité extrême et cette hausse même immobilise les entreprises, car la hausse n'incite pas à la vente et la réserve des vendeurs s'accroît avec la dépréciation de la monnaie.

Cette tendance qu'ont eue, plus ou moins consciemment, toutes les entreprises à limiter leurs ventes, s'est trouvée accentuée par les méthodes de fixation des prix. Des décisions ont paru prématurées ; inversement des dossiers sont demeurés de longs mois en instance et chacun attendait qu'ils aboutissent, d'autant que les solutions déjà intervenues dans des secteurs voisins faisaient de la hausse escomptée une quasi certitude. Par son fonctionnement même, le mécanisme en vigueur accentuait le mouvement de rétention qu'on déplore. Il en sera ainsi aussi long-

temps que la rétention comportera un profit sans risque. De mauvaises habitudes sont prises, des marges bénéficiaires souvent anormales se sont créées que les intéressés s'efforceront de défendre. De toutes ces résistances, l'augmentation de la production aura sans doute raison parce que la volonté des hommes ne peut indéfiniment arrêter les effets d'une action mécanique ; sans doute aussi l'allègement d'un appareil de distribution devenu trop onéreux pour notre économie s'imposera-t-il. Ces deux facteurs conjugués : accroissement de la production, meilleure répartition, seront les principes de la nécessaire restauration du pouvoir d'achat des revenus.

D'aucuns se sont inquiétés de savoir si les banques avaient facilité cette tendance à la rétention par l'effet de laquelle la masse des biens offerts ne grossit pas dans la même mesure que la masse des biens produits. Ainsi que nous l'avons montré en étudiant l'évolution de nos débiteurs, une telle inquiétude ne semble pas fondée.

Compte tenu des prix, la masse des biens que nous avons financée en 1947 a été légèrement inférieure à celle que nous finançons en 1946, et comme la production s'est accrue, la part que nous finançons dans la masse des biens existants a fléchi. La diminution sensible en monnaie constante des avoirs des entreprises industrielles et commerciales dans les banques, et cela malgré le développement de la production, témoigne d'ailleurs du fait que la rétention, là où elle s'est produite, est surtout financée par les fonds mêmes des entreprises.

Les besoins de crédit en ont rendu le prix plus élevé. Cette hausse s'est manifestée par un certain rajustement des taux officiels d'escompte, mais il semble bien que ce rajustement ne corresponde ni à l'état du marché, ni à la hausse des prix. Les crédits consentis sous forme d'escompte bénéficient ainsi de conditions anormalement favorables. Toutefois, l'augmentation massive de leurs frais généraux a obligé les banques à charger les crédits d'escompte de commissions supplémentaires qui corrigent, dans une certaine mesure, une telle anomalie.

..

Sur le marché des capitaux à long terme, la demande résultant des besoins multiples des entreprises est demeurée constamment très supérieure à l'offre et le volume des émissions publiques et privées a été en régression sensible sur les chiffres de l'année précédente.

En ce qui concerne les émissions publiques, l'année 1946 n'avait déjà enregistré aucun grand emprunt d'Etat ; du moins les organismes semi-publics, et tout particulièrement le Crédit National, avaient-ils pu procéder à des émissions relativement importantes.

En 1947, le montant total de ces émissions n'a atteint, environ, que le tiers des émissions de l'année précédente. Trois emprunts seulement dépassent un milliard : ce sont ceux de la Société Nationale des Chemins de fer français, des Houillères du Bassin de Lorraine et du Groupement pour la Reconstitution de la Moselle sinistrée.

Le volume des émissions privées, par contre, est comparable, à une légère diminution près, à celui de l'année précédente.

L'évolution des taux témoigne de la réserve des capitaux à l'égard des investissements à long terme. Les émissions des emprunts de Groupements de Sinistrés lancés à la fin de l'année ont été effectuées au taux de 4 1/2 %, alors qu'en 1946, le taux des émissions semi-publiques était encore de 4 %. Quant aux emprunts privés les taux de 4 1/4 et 4 1/2 couramment pratiqués au début de l'année ont fait place, progressivement, aux taux de 5 1/4 et 5 1/2.

Dans ces conditions difficiles notre établissement a néanmoins affirmé sa capacité de placement tout au long de l'exercice, et le chiffre des souscriptions qu'il a recueillies lui confère une importance accrue.

Les augmentations de capital ont été nombreuses en 1947 et leur volume sensiblement plus élevé que l'année précédente. Nous y avons pris une part toujours plus large.

Les services de bourse ont enregistré, de leur côté, une activité comparable à celle de l'année 1946.

Le nombre et l'importance des affaires ainsi traitées joints à la liquidation des opérations afférentes à la législation sur les actionnaires empêchés n'ont pas été sans entraîner, pour nos services de gestion de titres, un surcroît de travail et des frais élevés.

Le problème général de la charge de ces services, objet de nos constantes préoccupations, s'est ainsi posé avec une acuité nouvelle ; mais si certaines mesures envisagées peuvent apporter des solutions partielles, un allègement durable et substantiel ne pourra être obtenu, ainsi que nous l'indiquions l'année dernière, que par une adaptation de notre droit à une économie dont il ignore par trop les impératifs.

\*  
\*\*

Notre réseau a subi, en 1947, quelques modifications qui valent d'être soulignées.

C'est tout d'abord notre Succursale de LONDRES qui, avec l'autorisation des Pouvoirs Publics, sur avis favorable du Conseil National du Crédit, a été, à dater du 1<sup>er</sup> Avril, érigée en société filiale : la BRITISH and FRENCH BANK (For Commerce and Industry) Ltd, dont nous détenons 60 % du capital, le surplus étant entre les mains d'associés anglais disposant, dans la Cité, d'un large crédit. Cette transformation a assuré à notre ancien Siège les moyens que la législation française sur les changes ne nous permettait pas de lui donner et que les banques étrangères ne sont pas en mesure de se procurer en Angleterre. Ainsi dotée, notre filiale pourra faire face au volume d'affaires en constante progression que nous vaut, à Londres, notre expansion coloniale.

Notre Succursale de SAIGON a ouvert ses portes le 16 Juin 1947. Longuement préparée sur place, dans la métropole, dans les territoires où nous sommes déjà installés directement ou par l'intermédiaire de nos filiales et qu'un courant d'affaires unit à l'Indochine, cette ouverture s'est effectuée avec un succès qui nous fait bien augurer de l'avenir.

Le rattachement de la Sarre à la France et la priorité que nous assurait notre installation à SARREBRUCK jusqu'en 1935, nous ont valu de figurer parmi les établissements choisis par les Pouvoirs Publics pour représenter les banques françaises dans ce territoire. Nous y disposons aujourd'hui d'un réseau qui, autour de la Succursale, groupe sept Sièges. Ouvert le 20 Novembre 1947, ce réseau témoigne d'une remarquable activité et nous pouvons, dès à présent, affirmer qu'il constitue, pour notre établissement, un solide point d'appui dans une région que ses ressources naturelles et son équipement industriel ont désignée de tout temps pour jouer un rôle économique important.

En revanche, nous conformant aux directives qui nous étaient données, nous avons fermé 33 Sièges — dont un Siège parisien — installés sur des places où l'équipement bancaire pouvait paraître excessif. Ces fermetures n'ont pas affecté, semble-t-il, nos moyens d'exploitation, mais elles n'ont pas davantage procuré les économies que l'on en attendait. Nous n'en avons pas été surpris pour ce qui nous concerne, car nous savons que le principe de nos charges excessives n'est pas dans nos guichets exploitants, mais dans les énormes services centraux qu'une législation périmée ou d'une complication sans aucun intérêt pratique, des habitudes détestables aussi, nous imposent.

\*  
\*\*

Les profits que nous avons retirés de notre double activité dans le domaine commercial et dans le domaine des titres nous ont permis de faire face à l'augmentation massive de nos charges d'exploitation et d'assurer, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la garantie de l'Etat prévue par la loi du 2 Décembre 1945, le paiement de l'intérêt stipulé par la même loi en faveur de nos porteurs de parts. Cependant nous ne pouvons qu'insister, cette année encore, sur la précarité d'un tel résultat ; l'écart entre nos produits bruts et nos charges reste anormalement étroit et il suffirait d'une très faible amplitude dans l'évolution défavorable des uns ou des autres, pour le faire disparaître.

Nos profits dépendent avant tout de la masse des dépôts qui nous sont confiés par notre clientèle et du volume de nos emplois en débiteurs et en effets de commerce. Le rythme trop lent de l'accroissement, tant des dépôts que des emplois, notamment au regard de la rapidité de la hausse des prix, pose le problème de notre aptitude à jouer le rôle qui nous incombe dans l'économie du pays ; il pose aussi celui de l'équilibre de nos charges.

Comme il est naturel, les frais de personnel qui représentent, à eux seuls, les 4/5<sup>èmes</sup> de nos frais généraux, tendent à s'adapter à l'évolution des prix. Il nous a fallu, au cours de l'année 1947, procéder à trois révisions de salaires avec effet respectivement des 1<sup>er</sup> Janvier, 1<sup>er</sup> Juillet et 1<sup>er</sup> Décembre. A ces révisions se sont ajoutées plusieurs majorations accessoires résultant, en premier lieu, de la mise en application de nouvelles modalités pour le calcul des primes d'ancienneté, puis de l'institution transitoire de primes diverses (provisionnelle, d'assiduité, de vie chère), enfin de la création d'une prime horaire. Du fait de ces mesures, les appointements versés à notre personnel se sont accrus de 72 % ; les charges sociales, lourdement affectées par l'entrée en vigueur du régime de retraite interbancaire, accusent une majoration de 118 %, en sorte que l'ensemble de ces deux postes se présente en augmentation de 75 % sur les charges correspondantes de l'exercice précédent. Cette progression n'est pas sans nous inspirer de vives inquiétudes pour l'année en cours car elle correspond, en fait, à une augmentation des salaires individuels, d'une année à l'autre, de 90 % dont, seule, une application échelonnée a sensiblement atténué les effets en 1947.

Si nous rappelons que, dans le même temps, nos ressources n'augmentaient que de 23,84 %, on voit combien difficile devient la solution du problème de l'équilibre des frais d'exploitation.

Une poussée très vive des dépôts et la fixation du loyer de l'argent à un chiffre plus conforme à la situation du marché des capitaux à court terme permettraient sans doute de faire face à un tel accroissement de nos charges. Mais nous n'avons d'action ni sur l'un ni sur l'autre de ces deux facteurs.

Sans nous dissimuler la faiblesse de nos moyens, nous ne manquons cependant pas de réagir. Nous avons réalisé déjà, dans le cadre de notre maison, les simplifications qu'il dépendait de nous d'apporter à la tâche de nos services, nous avons largement fait usage du matériel mécanographique, nous étudions d'autres réformes, encore que la pénurie de machines et de locaux en rende la réalisation fort difficile, mais, nous ne pouvons que le répéter, les véritables réformes de fond, propres à réaliser des économies massives, ont leur principe ailleurs que dans notre effort.

On ne peut céder que dans la conjoncture actuelle, l'activité titres constitue, pour des établissements tels que le nôtre, une très lourde charge. Les commissions que nous prélevons pour les services rendus dans le compartiment titres paraissent souvent excessives. La plupart du temps, cependant, elles sont fort insuffisantes, si bien que ce compartiment ne nous donne pas 20 % de nos produits bruts alors qu'il entre pour près de 50 % dans nos frais généraux. C'est dire le lourd déficit qu'il nous impose.

Il n'est pas douteux que, dans ce déficit, l'influence de ce facteur occasionnel qu'est l'inflation entre en ligne de compte. Mais d'autres facteurs, permanents ceux-ci, grèvent le compartiment titres de charges très lourdes. L'origine doit en être recherchée dans le fait que notre législation est excessivement compliquée, qu'elle établit de multiples discriminations sans utilité réelle, qu'elle n'accepte pas le forfait dont cependant toute action humaine doit s'accommoder sous peine de devenir inefficace en sombrant dans cette erreur capitale qui est de prendre le moyen pour une fin en soi.

D'autres pays, dont la civilisation ne le cède en rien à la nôtre et où la condition humaine n'est pas inférieure à ce qu'elle est chez nous, assurent aux individus les mêmes garanties que celles que nous leur donnons sans exiger pour cela un travail matériel écrasant, une foule de formalités dont on ne peut discerner l'intérêt, la multiplication de gestes rituels que chacun fait distraitemment parce qu'il les sait inutiles, l'accumulation de pièces et de signatures que nul ne consulte plus jamais. Dans un pays qui a tant d'efforts à dépenser pour reconstituer son armature,

un tel gaspillage de temps et de travail n'est pas défendable. Notre droit doit être repensé et dépouillé de tout un formalisme qui n'a plus de bases raisonnables.

Il est superflu de dire qu'une amélioration notable du rendement du travail nous aidera aussi dans notre effort de redressement. Au reste nous ne serons en mesure de supporter les charges résultant du nouveau régime de Sécurité Sociale qu'autant que tous les membres de notre personnel aptes au travail accompliront leur tâche avec la volonté d'atteindre un rendement élevé, et que cette tâche sera libérée de tous travaux d'une utilité contestable, voire nulle.

En ce qui nous concerne, nous faisons confiance sans réserve à tous nos collaborateurs, des plus élevés en grade aux plus modestes. Nous n'avons jamais fait en vain appel à leur dévouement, et l'action clairvoyante de notre Comité Central d'Entreprise et de nos Comités d'Etablissement renforcerait, s'il en était besoin, notre certitude d'être une fois encore entendus

L'année 1947, en effet, au cours de laquelle ces Comités ont fonctionné d'une façon normale, exerçant pleinement les droits et prérogatives dont le législateur les a dotés, nous a permis de nous convaincre que leurs membres ont un sens aigu de l'intérêt général et témoignent d'une grande objectivité. Ils ont apporté, en maintes circonstances, à la DIRECTION GENERALE, l'utile concours de leurs connaissances précises dans la recherche de toutes simplifications ou réformes susceptibles d'améliorer les conditions de travail et d'accroître le rendement : ils ont sagement géré les œuvres sociales confiées à leurs soins et participé utilement à la gestion de celles qui sont dotées de la personnalité civile. Le développement des unes et des autres s'est poursuivi en dépit de difficultés de tous ordres.

Nous enregistrons avec satisfaction le succès grandissant des colonies de vacances, qui ont accueilli près de 700 enfants ; des restaurants et cantines fonctionnant dans les grands centres ; du C.A.S., dont les nombreuses sections ne groupent pas moins de 10.000 adhérents.

L'institution d'un régime de retraite interbancaire nous a conduits à reviser les dispositions que nous avions nous-mêmes adoptées antérieurement en faveur de nos anciens collaborateurs. Nous nous sommes attachés, tout en étendant à notre personnel les avantages prévus par le régime commun, à lui conserver le bénéfice des prestations particulières assurées par notre ancienne caisse autonome de retraite, et notamment l'assurance-décès et l'indemnité de fin de carrière.

Certes, l'ensemble de nos œuvres sociales constitue une charge importante, mais nous avons conscience qu'il contribue efficacement à fortifier la santé physique et morale de nos agents et à entretenir l'excellent esprit qui règne dans notre maison et auquel, une fois de plus, nous sommes heureux de rendre hommage.

\*\*

Le bilan que nous soumettons à votre approbation et qui, à la suite de la transformation de notre Succursale de LONDRES en une société filiale, se rapporte exclusivement à des Sièges ouverts dans la métropole, dans les possessions françaises (Afrique Noire, Antilles, Indochine), et dans la Sarre, c'est-à-dire dans la zone « franc », s'élève à Fr. 87.351.336.228, en progression de Fr. 20.074.287.087, soit 29,83 %, sur celui de l'an dernier.

Pour la plus grande part, cette hausse représente l'accroissement des seuls comptes de dépôt de la clientèle figurant au Passif sous les rubriques « Comptes de chèques » et « Comptes courants » qui, de Fr. 52.794.933.284, fin 1946, passent à Fr. 65.380.626.319, soit un excédent de Fr. 12.585.693.035. Pour être moins accusée que celle enregistrée au cours des deux exercices précédents, cette augmentation n'en est pas moins satisfaisante si on la compare à l'évolution, en 1947, des ressources confiées aux banques en général. De leur côté, les comptes « Banques et Correspondants » et « Crédeurs divers » progressent de Fr. 4.446.791.041.

Ces ressources nouvelles ont leur contrepartie à l'Actif, principalement dans le Portefeuille effets pour Fr. 8.704.038.994 et dans le poste « Comptes courants » à concurrence de Fr. 5.732.606.017.

Le Portefeuille titres se présente en accroissement de Fr. 269.684.011 à la suite de la souscription de notre part majoritaire dans le capital de notre filiale anglaise, la BRITISH and FRENCH BANK (for Commerce and Industry), et de l'augmentation du capital de nos filiales

africaines, la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (AFRIQUE) et le CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR. Nous rappelons que ce portefeuille est essentiellement composé de titres de nos filiales bancaires qui, à elles seules, représentent 90,85 % de ce montant.

Nous notons enfin une augmentation de Fr. 92.000.000 du poste « Immeubles et Mobilier » due à l'augmentation du capital de la Compagnie Immobilière d'Afrique Noire, notre filiale, qui doit faire face à un important programme d'achats et de constructions d'immeubles destinés à l'installation de nos Sièges et au logement de notre personnel, ainsi qu'aux nouvelles dépenses d'équipement effectuées au cours de l'année.

Défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges, le solde bénéficiaire ressort à ..... Fr. 42.930.837

Après imputation de la somme nécessaire pour verser aux 1.082.996 parts non encore amorties, à savoir 1.027.898 parts remises aux anciens actionnaires et 55.098 parts attribuées à l'Etat au titre du règlement de l'Impôt de Solidarité Nationale, le dividende minimum garanti de 3 % sur le prix de rachat des actions (Fr. 1.254), soit Fr. 37,62 par titre, porté à Fr. 37,777 pour arrondir à Fr. 34 le montant net du coupon, déduction faite de l'impôt, soit ..... Fr. 40.912.340

le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à ..... Fr. 2.018.497  
auquel s'ajoute le report antérieur..... Fr. 769.815

Total..... Fr. 2.788.312

que nous proposons de répartir comme suit :

Réserve légale :  
— 5 % de Fr. 2.018.497 ..... Fr. 100.925  
— la somme nécessaire à seule fin d'arrondir à Fr.  
227.800.000 l'ensemble de nos réserves..... Fr. 99.075  
Fr. 200.000

le surplus, soit ..... Fr. 2.588.312

étant reporté à nouveau.

Si nos propositions sont acceptées, le dividende de Fr. 34 net par part bénéficiaire sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> Juillet prochain.

\*\*

L'année 1947 a été, pour votre Conseil, attristée par la disparition de M. Georges DAVID, décédé subitement le 15 Février 1947. Il siégeait à notre Conseil, où il représentait le mouvement coopératif, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1946. Il avait pris une part active à nos travaux ; sa grande expérience, ses solides qualités de jugement, nous étaient précieuses. Il laisse parmi nous d'unanimes regrets.

Pour lui succéder, le choix du Gouvernement s'est porté sur M. Ludovic TRON, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Centrale de Crédit Coopératif. M. TRON a derrière lui une carrière administrative des plus brillantes dans la métropole et en Afrique du Nord, et lorsque M. de TARDE a estimé que les activités extérieures qu'il exerçait dès avant son entrée dans notre Conseil ne lui permettaient pas d'assurer plus longtemps, par surcroît, la lourde charge que constitue la Présidence de notre Etablissement, c'est à notre nouveau collègue que, tout naturellement, sont allés nos suffrages.

Nous gardons à M. de TARDE qui, heureusement, a pu conserver ses fonctions d'Administrateur, notre reconnaissance pour l'œuvre qu'il a accomplie, et nous faisons pleinement confiance à M. TRON pour présider, désormais, au développement de notre maison.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1947

Messieurs,

En exécution du mandat dont nous avons été investis par M. le Ministre des Finances, suivant arrêté en date du 23 Décembre 1946, nous avons l'honneur de vous exposer, dans le présent rapport, le résultat des vérifications auxquelles nous nous sommes livrés, d'abord au cours de l'exercice écoulé, puis à la clôture du bilan au 31 Décembre 1947.

Nous avons assisté à divers travaux de fin d'exercice effectués au Siège Social, et plus particulièrement à l'inventaire du portefeuille titres, des valeurs de trésorerie et des espèces existant à la Caisse Centrale. Nos investigations ont été ensuite étendues à plusieurs Centres Administratifs de province, et enfin à la DIRECTION GENERALE à PARIS.

A la suite de nos contrôles et sondages, nous avons pu nous assurer de la sincérité du bilan et des comptes de résultats soumis à votre approbation, et de leur conformité avec les écritures sociales. Nous vous confirmons également l'exactitude des informations chiffrées que vous donne le rapport du Conseil d'Administration.

Dans le bilan au 31 Décembre 1947, toujours présenté sous la forme prescrite par votre commission, sont inclus les comptes consécutifs à l'installation de la banque dans la Sarre ; par contre, n'y sont plus compris les soldes de la Succursale de LONDRES, transformée en filiale.

Ce bilan se totalise à .....	Fr. 87.351.336.228
contre l'année précédente .....	Fr. 67.277.049.141
L'accroissement important de .....	Fr. 20.074.287.087

s'explique par les divers mouvements ci-après :

### A L'ACTIF

Le chapitre <b>CAISSE, TRESOR PUBLIC, BANQUE D'EMISSION</b> atteint un total de .....	Fr. 4.707.085.001
---	-------------------

L'augmentation de Fr. 1.701.633.503 sur 1946 se trouve principalement dans les espèces en caisse et à la BANQUE DE FRANCE.

Les avoirs dans les <b>BANQUES et chez les CORRESPONDANTS</b> se totalisent à .....	Fr. 5.830.364.881
---	-------------------

en augmentation de Fr. 1.114.631.891, portant surtout sur le solde de la Chambre de Compensation. Nous notons la présence dans ce chapitre du compte spécial afférent à la reprise des sièges sarrois de banques allemandes, compte qui est assorti de la garantie du Trésor.

Le poste <b>PORTEFEUILLE EFFETS</b> s'inscrit au bilan pour.....	Fr. 45.760.263.175
--	--------------------

soit Fr. 8.704.038.994 de plus qu'en 1946 : cette dernière somme provient pour partie des valeurs du Trésor, mais surtout des effets commerciaux.

Le poste <b>COUPONS</b> , dont le montant est de.....	Fr. 804.619.671
---	-----------------

enregistre une augmentation de Fr. 120.098.866. Comme précédemment, ce sont les Coupons domiciliés qui occupent la plus grande place dans cette rubrique.

Les <b>COMPTES COURANTS</b> se totalisent à.....	Fr. 19.189.339.644
--	--------------------

et accusent sur la situation de l'année précédente une progression de Fr. 5.732.606.017.

Les <b>AVANCES GARANTIES</b> sont ramenées de Fr. 353.894.734 à.....	Fr. 318.133.303
--	-----------------

soit une diminution de Fr. 35.761.431.

Le chapitre <b>AVANCES et DEBITEURS DIVERS</b> passent de Fr. 4.118.000.000 à .....	Fr. 4.909.074.663
---	-------------------

L'écart par rapport à 1946 de Fr. 790.630.182 représente la différence entre d'une part l'augmentation des comptes de négociation et placement de titres et des créances en souffrance, et d'autre part la diminution accusée par les comptes entre Sièges, et par les comptes bloqués dans les Trésoreries générales.

Les provisions constituées pour les créances en souffrance en ramènent le montant aux sommes jugées récupérables.

Les <b>DEBITEURS par ACCEPTATION</b> se montent à .....	Fr. 4.608.107.636
---	-------------------

La plus-value de Fr. 1.293.556.156 sur 1946 s'explique par l'augmentation des affaires à l'exportation. Ce poste a sa contre-partie exacte au passif.

Le <b>PORTEFEUILLE TITRES</b> passe de Fr. 106.770.300 à .....	Fr. 376.454.311
--	-----------------

soit une augmentation importante de Fr. 269.684.011, qui provient principalement, après différents mouvements d'achat et de vente, de la constitution de la filiale de LONDRES, des augmentations de capital des filiales bancaires : BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) et CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR.

L'évaluation des titres a été faite suivant les mêmes principes que pour les années précédentes.

Les <b>COMPTES d'ORDRE et DIVERS</b> se totalisent à .....	Fr. 575.893.943
--	-----------------

en augmentation de Fr. 291.168.898.

Ils comprennent notamment : les cautionnements déposés chez des Administrations, les loyers versés d'avance, les impôts à récupérer, les stocks d'économat, des écritures de régularisation, ainsi que des dépenses immobilisées et des dommages de guerre à récupérer.

Enfin, le poste **IMMEUBLES et MOBILIER**, après imputation des amortissements normaux et d'amortissements exceptionnels par l'utilisation de provisions antérieurement constituées, passe de Fr. 180.000.000 à Fr. 272.000.000

L'accroissement de Fr. 92.000.000 est consécutif à une prise de participation dans l'augmentation de capital de la filiale immobilière d'Afrique Noire, ainsi qu'à des acquisitions et installations nouvelles.

### AU PASSIF

Les **COMPTES de la CLIENTELE**, qui se totalisent au 31 Décembre 1947 à Fr. 65.380.626.319 contre Fr. 52.794.933.284, accusent dans leur ensemble une augmentation de Fr. 12.585.693.035. Elle représente plus du double de celle des comptes courant débiteurs, et se répartit à concurrence de :

Fr. 2.647.708.808 dans les **COMPTES DE CHEQUES**,

Fr. 9.937.984.227 dans les **COMPTES COURANTS**.

Les soldes créditeurs des **BANQUES et CORRESPONDANTS** qui comprennent les comptes d'avance de la BANQUE DE FRANCE et des banques coloniales d'émission, en accroissement de Fr. 2.779.861.052, passent à Fr. 4.855.478.153

Les **COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT** se montent à Fr. 1.313.567.968 contre Fr. 923.479.684.

Le chapitre **CREDITEURS DIVERS** s'inscrit au bilan pour Fr. 7.345.083.700

L'augmentation de Fr. 1.666.929.989 sur le bilan précédent se répartit notamment dans les comptes **AGENTS et COULISSIERS, SOUSCRIPTIONS, PROVISIONS pour COUPONS DOMICILIES et CHEQUES à PAYER**.

Le compte **ACCEPTATIONS à PAYER** est au même montant que celui de l'actif dont il est la contrepartie, soit Fr. 4.608.107.636

Les **DIVIDENDES RESTANT à PAYER** sont à Fr. 956.267 contre Fr. 7.259.236.

Les **BONS et COMPTES à ECHEANCE FIXE** sont en augmentation et passent de Fr. 913.636.090 à Fr. 1.479.228.689

Les réescomptes divers, et notamment celui du portefeuille effets entrent pour une part importante dans l'augmentation accusée par les **COMPTES d'ORDRE et DIVERS** qui figurent au bilan pour Fr. 1.571.986.844

Les **RESERVES** se sont accrues de la dotation de Fr. 100.000 qui a été prélevée en faveur de la réserve légale sur le bénéfice de l'exercice 1946 ; de ce fait, leur montant a été porté de Fr. 227.500.000 à Fr. 227.600.000

Le **CAPITAL** est sans changement à Fr. 525.000.000

Les **RESULTATS** de l'exercice atteignent Fr. 42.930.837 contre Fr. 42.155.846 pour l'exercice 1946. Ils ont été constitués par les bénéfices propres à l'exercice, auxquels se sont ajoutées des provisions antérieures devenues disponibles au cours de 1947.

Le bénéfice net ci-dessus s'entend après déduction de toutes les charges, provisions et amortissements, mais avant prélèvement du minimum prévu par la loi en faveur des parts bénéficiaires. Il est fait observer que le nombre de ces titres est ramené à 1.032.996 par suite de l'amortissement de 22.102 parts, effectué en 1947.

En conséquence, sur la base de Fr. 34 net ou Fr. 37,777 brut par part adoptée en 1946, cette répartition absorberait Fr. 40.912.340

Sur le solde disponible de Fr. 2.018.497 il serait affecté :

— à la réserve légale un montant total de Fr. 200.000

le reliquat de Fr. 1.818.497 s'ajoutant au report antérieur de Fr. 769.815, le porterait à Fr. 2.588.312.

Comme conclusion, nous vous proposons, Messieurs, d'approuver le bilan et les comptes de résultats au 31 Décembre 1947 tels qu'ils viennent de vous être présentés.

Paris, le 27 Avril 1948.

Les Commissaires aux Comptes  
agréés par la Cour d'Appel de PARIS

S. BIEUVILLE G. MARION J. RICHET

## **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES**

**sur les opérations visées à l'article 40 (nouveau)  
de la Loi du 24 Juillet 1867**

**EXERCICE 1947**

---

Messieurs,

Conformément aux prescriptions des art. 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 complétés en ce qui concerne les banques de dépôt nationalisées par l'art. 17 du décret du 28 Mai 1946, nous avons l'honneur de vous rendre compte que le Conseil d'Administration nous a régulièrement avisés que la **BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE** a traité avec une société ayant avec elle un Administrateur commun des opérations de crédit qui n'appellent aucune observation de notre part.

Paris, le 27 Avril 1948.

Les Commissaires  
agréés par la Cour d'Appel de PARIS  
**S. BIEUVILLE    G. MARION    J. RICHT**

## **RÉSOLUTIONS**

---

### **Première Résolution**

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires :

— Approuve les comptes de l'Exercice 1947 arrêtés au 31 Décembre 1947 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— Fixe à Frs. 37,777 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la **BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi N° 46-1071 du 17 Mai 1946.

### **Deuxième Résolution**

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret N° 46-1246 du 28 Mai 1946.

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1947

DEBIT	CREDIT
Intérêt des parts bénéficiaires..... Fr.	Report antérieur ..... Fr.
Solde disponible .....	Produits nets de l'exercice défalcation faite des frais généraux, amortis- sements, provisions pour risques quelconques et autres charges..... Fr.
ainsi réparti :	
— Réserve légale .. Fr. 200.000	
— Report à nouveau. Fr. 2.588.312	
Fr. 2.788.312	
TOTAL..... Fr.	TOTAL..... Fr.
	769.815
	42.930.837
	43.700.652

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1947 (avant répartition)

ACTIF	PASSIF
Caisse, Trésor Public, Banque d'émission .....	Comptes de chèques .....
Fr. 4.707.085.001	Fr. 20.149.642.783
Banques et Correspondants .....	Comptes courants .....
Fr. 5.830.364.881	Fr. 45.230.983.536
Portefeuille effets .....	Banques et Correspondants .....
Fr. 45.760.263.175	Fr. 4.855.478.153
Coupons .....	Comptes exigibles après encaissement Fr.
Fr. 804.619.671	Fr. 1.313.567.968
Comptes courants .....	Créiteurs divers .....
Fr. 19.189.339.644	Fr. 7.345.083.700
Avances garanties .....	Acceptations à payer..... Fr.
Fr. 318.133.303	Fr. 4.608.107.636
Avances et débiteurs divers..... Fr.	Dividendes restant à payer..... Fr.
Fr. 4.909.074.663	Fr. 956.267
Débiteurs par acceptations .....	Bons et comptes à échéance fixe... Fr.
Fr. 4.608.107.636	Fr. 1.479.228.689
Titres .....	Comptes d'ordre et Divers .....
Fr. 376.454.311	Fr. 1.571.986.844
Comptes d'ordre et Divers .....	Réserves .....
Fr. 575.893.943	Fr. 227.600.000
Immeubles et Mobilier .....	Capital .....
Fr. 272.000.000	Fr. 525.000.000
TOTAL..... Fr.	Résultats .....
	Fr. 42.930.837
	Report à nouveau..... Fr.
	Fr. 769.815
	TOTAL..... Fr.
	87.351.336.228

  

HORS BILAN	
Engagements par cautions et avals.....	8.170.054.655
Effets escomptés circulant sous notre endos...	8.652.273.000
Ouvertures de crédits confirmés.....	4.722.281.749

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1947

(après répartition)

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésor Public, Banque d'émission .....	Fr.	Comptes de chèques .....	Fr.
Banques et Correspondants .....	Fr.	Comptes courants .....	Fr.
Portefeuille effets .....	Fr.	Banques et Correspondants .....	Fr.
Coupons .....	Fr.	Comptes exigibles après encaissement	Fr.
Comptes courants .....	Fr.	Créditeurs divers .....	Fr.
Avances garanties .....	Fr.	Acceptations à payer .....	Fr.
Avances et débiteurs divers .....	Fr.	Dividendes restant à payer .....	Fr.
Débiteurs par acceptations .....	Fr.	Bons et comptes à échéance fixe .....	Fr.
Titres .....	Fr.	Comptes d'ordre et Divers .....	Fr.
Comptes d'ordre et Divers .....	Fr.	Réserves .....	Fr.
Immeubles et Mobilier .....	Fr.	Capital .....	Fr.
TOTAL .....	Fr.	Report à nouveau .....	Fr.
		TOTAL .....	Fr.
			87.351.336.228
<b>HORS BILAN</b>			
		Engagements par cautions et avals .....	8.170.054.655
		Effets escomptés circulant sous notre endos .....	8.652.273.000
		Ouvertures de crédits confirmés .....	4.722.281.749